

République Française
Département du Loiret
Commune de Villemandeur

DECISION N° 202410

VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales n° L.5217-10-6 précisant le cadre des virements de crédits entre chapitres en M57,

Vu la délibération d'approbation du budget primitif 2023 du 17 janvier 2023 et par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant qu'il convient de procéder à un virement de crédits afin d'augmenter les sommes disponibles en dépense au compte de dotations aux amortissements,

DECIDE

de procéder au virement de crédits comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	71 000,00 €	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28188-01 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 000,00 €
R-13461-01 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	71 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	71 000,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	71 000,00 €	71 000,00 €

Fait à Villemandeur,
le 16/01/2024

Le Maire,
Denise SERRANO

Envoyé en préfecture le 17/01/2024

Reçu en préfecture le 17/01/2024

Publié le

ID : 045-214503385-20240116-202410-AU



Transmise en Sous-Préfecture le : 17/01/2024
Publiée le: